



Échos de l'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues
Association of Families of Persons Assassinated or Disappeared

Mars 2010

Volume 7 · Numéro 1



SOMMAIRE

	Page
Mot du président	2
Nouvelles du conseil d'administration	2
Bilan des activités	3
La part des membres	7
Témoignages	8
Matière à réflexion	10
Photoreportage	11

MOT DU PRÉSIDENT

Le 4 janvier 2010, le Premier ministre du Canada, l'Honorable Stephen Harper, m'invitait à siéger au Sénat canadien. La demande du Premier ministre m'a à la fois surpris et interpellé. J'étais conscient que la décision que j'allais prendre aurait un grand impact sur ma famille et une conséquence majeure sur l'avenir de notre association, l'AFPAD.

La nomination d'un sénateur par le Premier ministre canadien ne se fait pas à l'improviste. Dans le plus grand secret, des rencontres exploratoires ont lieu plusieurs semaines avant qu'une décision soit prise. Des échanges sur la base de ses convictions personnelles sur le plan social, économique et politique déterminent notre proximité avec celles que le gouvernement en place défend. Cela dure des semaines. Seuls Diane et moi pouvions en discuter, échanger et analyser toutes les répercussions d'un oui ou d'un non. Toujours et constamment, une question nous revenait sans cesse à l'esprit : **devenir sénateur ferait-il avancer la cause des victimes d'actes criminels au Québec et au Canada ?**

Après mûre réflexion, il m'est apparu évident qu'en occupant un poste de sénateur, la visibilité de la cause de l'AFPAD ne pouvait que prendre de l'ampleur. À l'appel du Premier ministre du Canada, j'ai donc répondu "Oui". Après avoir accepté de relever ce défi, j'ai pris rapidement une autre décision, soit celle de verser mon salaire de sénateur au Fonds Isabelle Boisvenu et au Fonds de dépannage de l'AFPAD. Je trouvais important que l'héritage que je laisserai dans quelques années à l'AFPAD, soit avant tout, une situation financière solide qui lui permettra de soutenir pour longtemps les familles dans le besoin.

Vous comprendrez que ma décision de siéger en tant que sénateur canadien, a obligé le conseil d'administrateurs de l'AFPAD à réfléchir sur la poursuite de mon mandat à la présidence de l'association. Le conseil d'administration s'est réuni jeudi, le 25 février dernier, concernant cette nouvelle situation. J'ai personnellement proposé aux administrateurs de procéder à un changement à la présidence afin de maintenir l'indépendance politique de notre association et aussi de ne pas discréditer les interventions publiques que je pourrais faire dans le cadre de mes fonctions politiques au sein du Sénat canadien. J'ai donc résolu de quitter la présidence et le conseil d'administration de l'AFPAD.

Unanimement, le conseil d'administration a accepté ma proposition et a élu M. Michel Laroche au titre de deuxième président de l'histoire de l'AFPAD. Je suis persuadé que Michel saura accomplir son mandat de façon très compétente. Également, j'ai assuré le nouveau président de mon entière collaboration à titre de conseiller spécial auprès du président afin de le soutenir dans l'accomplissement de son mandat.

Certains d'entre vous manifesteront peut-être une inquiétude face à mon départ de la présidence. Je veux vous rassurer. L'équipe d'administrateurs qui gère l'AFPAD est très compétente et je collaborerai toujours avec eux dans les dossiers que nous allons continuer à défendre auprès des deux niveaux de gouvernement, que ce soit la réforme de l'IVAC, la Charte des droits des victimes, la loi sur l'assurance chômage, la réforme du système carcéral et de la commission des libérations conditionnelles ou le dossier de la santé mentale.

Nous maintenons le cap sur un objectif : **faire reconnaître la parité des droits des victimes et des criminels dans notre système de justice.**

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Félicitation au nouveau sénateur

Les membres du conseil d'administration de l'AFPAD et les employées s'unissent afin de féliciter chaleureusement Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu suite à sa nomination à titre de Sénateur à la haute chambre du Sénat canadien le 29 janvier dernier.

Malgré la douleur innommable suite à l'assassinat de sa fille Julie en 2002 et du décès d'Isabelle en 2005, Monsieur Boisvenu a choisi la force de la vie plutôt



que celle du désespoir. Il représente pour nous, un exemple de courage, de ténacité et de détermination quant à la défense des droits des victimes.

Nous tenons à souligner que nous avons la conviction que Monsieur Boisvenu, dans toute son humilité, saura servir avec loyauté la cause de la justice. Sa présence à la table de travail du Sénat canadien contribuera certainement à l'amélioration des droits des familles des victimes.

Par ailleurs, nous remercions du fond du cœur Monsieur Boisvenu qui, par sa grande générosité, a pris la décision de verser son salaire de sénateur à l'AFPAD.

À cet homme de cœur, nous souhaitons au nom du CA et des employées, bonne chance dans ses nouvelles fonctions !

Martine Boucher
Vice-présidente

2) Demandes de subvention

Trois principales demandes de subvention ont été faites : deux au ministère de la justice du Québec et une au ministère de la justice du Canada

Ministère de la justice du Québec :

Une première demande de 150 000\$ a été faite depuis plusieurs mois pour subventionner le fonctionnement administratif de l'AFPAD. Sur ce montant, l'AFPAD a reçu une avance de 20 000\$ l'automne dernier et attend toujours patiemment la balance de 130 000\$. Nous espérons que cette somme sera versée sous peu !

Une deuxième demande d'environ 12 000\$ a été faite pour l'expérimentation d'un projet pilote comportant des ateliers aidant nos membres à reprendre du pouvoir sur leur vie. L'AFPAD attend toujours une réponse du ministère de la justice.

Ministère de la justice du Canada :

Une demande de 5000\$ a été acceptée afin de nous aider à réaliser un dépliant bilingue. Le projet a été réalisé et les dépliants sont maintenant disponibles.

3) Situation financière de l'AFPAD

La situation financière de l'AFPAD est très précaire car les demandes de subvention faites depuis des mois, tardent à venir. Cela explique qu'il n'y a pas encore eu de grandes rencontres de familles ni à Montréal, ni à Québec en 2010. Aucun déjeuner-causerie ne fut organisé en janvier. Le premier déjeuner-causerie pour la région de Montréal a eu lieu

le 20 février. Une vingtaine de membres étaient présents. Le premier dans la région de Québec aura lieu le 13 mars prochain. Y a-t-il lieu de s'inquiéter de notre situation financière précaire...

BILAN DES ACTIVITÉS

Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

1- Mot de la coordonnatrice de Montréal

Bonjour à tous nos fidèles lecteurs. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un beau début de printemps 2010 avec santé, amour et joie! Je vous invite à lire le résumé des activités réalisées par l'AFPAD depuis la parution de notre dernier Bulletin en novembre 2009. Comme vous pourrez le constater, nous continuons à être très actifs et impliqués sur plusieurs plans!

2- Fichier des membres

En date du 24 février 2010, notre association comptait 532 familles inscrites à notre fichier de membres, 12 familles de plus qu'en décembre dernier : 8 familles touchées par l'assassinat d'un proche et 4 touchées par une disparition.

3- Demandes d'aide

○ Demandes d'aide financière :

Une demande de remboursement de médicaments a été faite.

○ Demandes d'aide psychologique : trois demandes.

○ Demandes d'accompagnement à la Cour :

- Deux familles ont été accompagnées aux Palais de justice de Longueuil et de Thetford Mines dans des causes de procès pour meurtre.

- Nous avons également offert d'accompagner une famille et d'offrir nos services de conseils juridiques dans le cadre d'une enquête préliminaire au Palais de justice de St-Jérôme.

- Aux mois d'avril et mai, nous accompagnerons deux autres familles au palais de justice de Montréal dans le cadre de procès pour meurtre.

Demandes de conseils juridiques : plusieurs demandes furent faites, en voici un résumé :

- Demande d'obtenir une copie du jugement en français

- Demande à la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles pour information



- Demande en rapport à une succession et à la notion d'indignité d'un des héritiers
- Deux demandes de révision d'un dossier de refus de l'IVAC
- Aide à une famille dans le cadre des démarches légales à faire suite à la mort suspecte de leur fils
- Demande d'information quant au rapport d'autorisation de disposer du corps du défunt.

○ **Demandes d'information dans les dossiers de disparition :** 3 demandes ont été faites :

- Demande pour retrouver une personne âgée souffrant de maladie mentale
- Demande pour aider à rouvrir un dossier de disparition de 30 ans
- Demande pour aider deux familles dont le fils a disparu.

○ **Demandes d'information dans les dossiers d'homicide :**

- Aide à la préparation pour rencontrer l'enquêteur dans le cas d'une affaire de meurtre.
- Rencontre d'une famille en lien avec l'assassinat du père.

○ **Autres types de demandes d'aide :** un grand nombre de demandes très diversifiées sont réglées directement par téléphone ou par courriel. En voici quelques exemples :

- Une grand-mère demande des conseils pour son petit-fils en fugue
- Demande d'intervention en rapport avec de la discrimination raciale envers la communauté somalienne en Alberta. Référé à l'Ombudsman du Canada.
- Problèmes dans le dossier de l'IVAC pour une victime maintenant handicapée.
- Victime survivante pour contester la lettre de refus de l'IVAC. Référé au CAVAC et organisme de violence faite aux femmes afin de partager son drame.
- Demande de conseils juridiques de la part des parents d'un jeune homme mort dans un accident de voiture. Référé au barreau du Québec.
- Demande de référence pour une victime vivant une fraude ; référé à une personne ressource du comité des victimes d'Earl Jones.

4- Rencontre de familles

Montréal et les environs : il n'y a pas encore eu de rencontre pour les familles membres de la région de Montréal en 2010 en raison du budget restreint de l'AFPAD. Les membres seront informés de la prochaine rencontre par courriel ou par la poste.

5- Déjeuner causerie

Montréal et les environs : depuis le dernier Bulletin, deux déjeuners ont eu lieu à Montréal soit le 12 décembre 2009 et 20 février 2010. La fréquence moins élevée de cette activité est également reliée au statut financier précaire de l'AFPAD.

Par ailleurs, nous avons reçu quelques critiques concernant le fait que l'activité déjeuner causerie ne se passe que dans les régions de Québec et de Montréal. À ce propos, j'aimerais vous rappeler qu'un sondage a été réalisé en mars 2009. Nous voulions vérifier l'intérêt des familles membres à avoir un déjeuner dans leur région. Ce sondage a été envoyé à toutes les familles membres, soit 461 à ce moment là.

Voici le résultat : 19 familles sur 461 ont répondu au sondage soit, un taux de 4% de réponse. Ce résultat a démontré que peu de familles ont de l'intérêt à participer au déjeuner causerie en région.

Par contre, l'AFPAD demeure ouverte aux demandes des familles pour cette activité qui, soit dit en passant, est très simple à réaliser.

6- Réunions & rencontres

Diverses rencontres ont été réalisées depuis la parution du dernier Bulletin de l'AFPAD. En voici quelques exemples :

- IVAC 3 déc. 2009 : rencontre de la directrice, Madame Suzanne Mailhot (Raymonde Hébert et Michel Laroche)
- Vigile à la mémoire de Natacha Cournoyer 3 déc. 2009 (Bruno Serre, Raymonde Hébert et quelques membres de l'AFPAD)
- 8 décembre 2009 et 11 février 2010 : Table de concertation des organismes aidant les victimes d'actes criminels (Raymonde Hébert et Michel Laroche)
- Activité à la mémoire de Diane Grégoire 30 et 31 janvier 2010 (Élisabeth Laplante, Martine Boucher, Michel Surprenant)
- Université de Montréal: Michel Laroche a donné une conférence aux étudiants en criminologie. La conférence traitait de l'AFPAD, de son historique et ses réussites en rapport avec différents changements dans les lois, etc.
- 3 mars 2010, assermentation du nouveau sénateur Pierre-Hugues Boisvenu: cinq membres du conseil d'administration de l'AFPAD ainsi que la coordonnatrice de Montréal ont eu l'honneur et le privilège d'assister à cet événement à la chambre du Sénat au parlement d'Ottawa. Nous souhaitons toutes



nos félicitations à Monsieur Boisvenu et bonne chance dans ses nouvelles fonctions !

7- Greetings from AFPAD – West Island

Comme vous le savez, Madame Leeza Pousoulidis est la personne responsable de notre antenne anglophone. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de son aide.

You should know that Mrs. Leeza Pousoulidis is the person in charge of our Anglophones' antenna. Please don't hesitate to contact her if you need our help.

8- Dépliant AFPAD bilingue

L'AFPAD possède maintenant son nouveau dépliant bilingue. Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention de 5000\$ du ministère de la justice du Canada ainsi qu'à la générosité de Madame Josée Milette qui nous a offert gratuitement les services de son entreprise en traduction : « *MAF Traduction / Translation* ». Si vous désirez des dépliants, faites-nous le savoir.

9- Médias et interventions de l'AFPAD

De multiples interventions dans tous les médias ont été faites en rapport à la nomination de Pierre-Hugues Boisvenu au Sénat canadien ainsi que son assermentation. Bravo! Sénateur Boisvenu!

Voici d'autres sujets commentés dans les médias:

- Dossier du meurtre de Natacha Cournoyer
- Dossier de disparition de Lyne Massicotte et accusations portées contre Alain Perreau
- Dossier de disparition de Diane Grégoire
- Erreur dans la libération de 34 détenus
- Les détenus trouvent la vie dure en prison
- Les récidivistes « dangereux » même après avoir purgé leur sentence complète
- Meurtre d'un schizophrène par son propre frère

N.B. l'AFPAD ne répond pas d'emblée à toutes les demandes des médias, elle se concentre plutôt sur les sujets qui concerne l'avancement de sa cause.

10- Activités bénéfice à venir

- Le Spectacle bénéfice «La force de l'entraide » aura lieu à l'automne et se déroulera à Longueuil le 3 novembre prochain. Notre personne responsable, Madame Camille Babin est très active dans la préparation et le chanteur Marc Hervieux a accepté d'être le porte-parole officiel de l'évènement.
- Les deux tournois de golf de la CANASA, au

bénéfice de l'AFPAD commencent à s'organiser pour le printemps 2010. Au moins deux autres tournois sont en préparation par d'autres organisations.

- Il y a également un projet de spectacle au bénéfice de l'AFPAD, organisé par les amis d'une victime et en sa mémoire. Le spectacle est prévu pour l'automne prochain.

- Le Spin-O-Thon de Drummondville sera renouvelée en 2010 et aura lieu le 2 octobre prochain

- Spectacle bénéfice avec la présence de France D'Amour à Shawinigan le 26 juin.

- Tirs et accélération de camions en septembre 2010

11- Bénévoles

L'AFPAD remercie chaleureusement tous les bénévoles qui s'impliquent de près ou de loin pour faire avancer notre cause. Votre aide est précieuse car sans vous, il serait difficile de bien remplir notre mission. Merci aussi aux personnes qui nous proposent leur temps à chaque semaine. Vous serez contactés à un moment ou un autre pour aider lors de l'une de nos activités.

12- Vos coordonnées

Vous avez déménagé ? Vous avez changé d'adresse courriel ou de numéro de téléphone ?

Afin de garder contact avec vous et de vous informer des activités et rencontres, nous tenons à vous rappeler qu'il est très important de nous informer de tout changement à vos coordonnées car nous tenons à vous et à votre belle solidarité !

13- L'importance de VOS témoignages

Comme vous le savez tous, à chaque publication des «Échos de l'AFPAD », une section est réservée aux témoignages de nos membres. Nous vous invitons à devenir proactifs et à nous faire parvenir votre texte. Il n'est pas important que vous le corrigiez car nous le faisons pour vous. Ces textes sont précieux pour tous car ils ont un pouvoir thérapeutique, ils aident les gens à se sentir moins seuls et mieux compris. Nous le savons tous : il n'est pas facile d'exprimer par écrit les émotions qui nous habitent car cela implique souvent de revivre le drame qui nous a tant bouleversés. Par contre, lorsqu'on arrive à compléter cet exercice, il y a un sentiment libérateur qui nous habite et l'on se sent mieux, conséquemment, le poids est moins lourd à porter.

Cet espace peut aussi être utilisé afin de partager avec les autres membres les différents moyens que vous avez utilisés pour passer au travers, par exemple : y a-t-il une musique, une lecture, un



rituel qui vous a particulièrement aidé ? Les anges peut-être ? Il serait fort apprécié que vous le mentionniez car dites-vous que si ce moyen vous a aidé, il est plausible que ça puisse aider les autres aussi. Alors, à vos plumes pour le prochain bulletin !

14- Le printemps, le bébé et la vie

Depuis quelques mois, nous sommes trois à travailler au bureau de Montréal... En cette belle journée ensoleillée du printemps, je veux profiter de l'occasion pour souhaiter bonne chance à Sema, notre précieuse secrétaire, qui donnera naissance à un beau garçon vers le 25 mars prochain.

Nous sommes peinés de la perdre temporairement mais, comme on dit : « c'est pour une bonne cause ! » Sema nous reviendra en janvier 2011. Je la remercie du fond du cœur pour son travail professionnel et son aide précieuse à mes côtés.

15- Conclusion

Pour conclure, je souhaite à tous de continuer de célébrer la vie en ce printemps si radieux ! N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide, de soutien ou d'information, nous sommes à votre service ! Au plaisir de vous revoir très bientôt !

Raymonde Hébert, coordonnatrice
Sœur d'Hélène Hébert, 19 ans et demi
Assassinée le plus beau jour du printemps : 5 mai 1974

Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

16- Mot de la coordonnatrice de Québec

Bonjour à toutes les familles de l'association. C'est avec un grand plaisir que je vous fais un petit bilan de ce qui s'est passé pour la région de Québec depuis les derniers mois. Vous avez tous entendu la grande nouvelle : celle de la nomination de Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu au poste de sénateur. Je tiens le féliciter et à lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Aussi, je tiens à féliciter Monsieur Michel Laroche, qui a été nommé nouveau président de l'AFPAD.

17- Nouvelles adhésions

Trois nouvelles familles se sont jointes à nous dans la région de Québec, je tiens à leur souhaiter la bienvenue dans notre association.

18- Demandes d'aide

○ **Demandes d'aide financière** : une demande d'aide financière a été faite pour la région de Québec.

○ **Demandes d'accompagnement à la Cour** : deux familles ont été accompagnées à la cour de Québec dans des dossiers de meurtre.

○ **Demandes de conseils juridiques** : deux familles ont demandé des conseils juridiques.

○ **Demandes d'information dans des dossiers de disparition** : trois familles ont demandé notre aide pour le suivi d'un dossier de disparition

○ **Demandes d'aide diverses** : nous recevons plusieurs demandes à chaque semaine sur des sujets variés et nous référons ces personnes aux bonnes ressources.

19- Rencontre des familles

Québec et l'Est du Québec : aucune rencontre de familles n'a été faite depuis le début de l'année 2010. Nous prévoyons en faire une ce printemps.

20- Déjeuner causerie

Québec et l'Est du Québec : le premier déjeuner causerie 2010 aura lieu le 13 mars 2010 et nous attendons aux alentours de 15 à 20 personnes. Cette activité est pour vous une chance de vous connaître et d'échanger et ainsi, de briser la solitude.

21- Médias et interventions de l'AFPAD

L'AFPAD a été très présente dans les médias de la région de Québec. Plusieurs interventions furent faites dans les journaux, la radio et la télé vision.

22- Demande de collaboration pour un film

Le bureau de l'AFPAD de la région de Québec a rencontré dernièrement le cinéaste André Melançon et Madame Caroline Goudreault qui travaille en Gaspésie pour une maison qui soutient les femmes victimes de violence conjugale. Martine Boucher et Andrée Champagne ont assisté à cette rencontre, dont le but était de présenter un projet de film sur la violence conjugale. L'AFPAD a été sollicitée pour mettre des familles membres en contact avec le cinéaste afin de lui parler de leur vécu. Les familles seront contactées d'abord par l'AFPAD afin de vérifier leur intérêt à parler de leur expérience.

23- Conclusion

Voici en résumé, les activités des derniers mois du bureau de Québec.

Que le début du printemps vous apporte énergie et ressourcement ! Au plaisir,

Andrée Champagne,
Coordonnatrice de la région de Québec et de l'Est-du-Québec



LA PART DES MEMBRES/MEMBER'S PART

1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres.

2) Changement d'adresse

Nous acheminons régulièrement à nos membres des informations. Alors, si vous ne voulez rien manquer, veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

sos@afpad.ca - Sans frais : 1-877-484-0404

3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire parvenir *tous les articles où il est fait mention de l'association* publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc. Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une *véritable photo* ou une *copie numérique* plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

1) Lindsay'law

Judy Peterson dont la fille est disparue en 1994 demande notre collaboration pour changer les lois canadiennes sur l'identification génétique (DNA). C'est peut-être la seule façon de retrouver sa fille.

Mme Peterson réclame la création d'une banque nationale de données génétiques des personnes disparues et des restes humains non identifiés. De plus, elle souligne l'importance que ces données soient reliées au fichier d'ADN des criminels afin d'identifier les victimes, les tueurs et les violeurs en série.

Elle demande le soutien de tous les canadiens afin de faire pression sur leur gouvernement. Nous pensons que c'est là une occasion pour tous nos membres de s'impliquer. N'hésitez pas à demander aux personnes de votre entourage de faire de même.

Abonnés d'Internet il faut aller à l'adresse suivante : www.lindseyslaw.com à la rubrique « *how you can help* ». Vous trouverez la version française d'une lettre circulaire ainsi que l'adresse électronique du Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

IMPORTANT : Comme la lettre a été traduite en français en 2004, il faut adresser votre lettre ou courriel à l'honorable Rob Nicholson qui a depuis remplacé Stockwell Day

7) AFPAD stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.



Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows.

8) Change of address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

sos@afpad.ca - Toll free: 1-877-484-0404

9) AFPAD archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD asks all its members to send it *all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned.* In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for

example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

10) Victims' photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo** or a **laser copy** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

11) Lindsay'law

Judy Peterson has been searching for her missing daughter since 1994. Changing Canada's DNA identification laws might be the only way to find her. She's asking for your help.

On the website www.lindseyslaw.com there is a "**how you can help**" link and when you click on that, there are form letters and links to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness e-mail. We tried to make it as easy as possible, and I would love to flood his office with letters and e-mails with support for Lindsey's Law. Political pressure may even be more effective in this minority government.

It would also be great if everyone fanned out this information to people they know – especially to those in eastern Canada to balance out the lobbying efforts which have been mostly from BC.

TÉMOIGNAGES

Une mère qui n'oublie pas mais qui continue d'aimer la vie

C'est toujours un très grand effort de m'exprimer par l'écriture et surtout lorsqu' il s'agit d'écrire par rapport à la mort de ma fille Geneviève.

Cela fait vingt-deux ans qu'elle a été assassinée. Elle avait dix-neuf ans. J'ai revécu souvent dans mes rêves le moment où j'ai appris sa mort. Je peux dire que les deux premières années ont été assez pénibles.

Heureusement, j'étais bien entourée. Je parlais beaucoup du drame à mon entourage. Quand j'y repense aujourd'hui, je considère que c'est merveilleux d'avoir eu autour de moi des personnes qui m'écoutaient et surtout, qui n'avaient pas peur. Je dois avouer qu'avec ma famille je n'en parlais pas

beaucoup. Je le faisais surtout avec mes amis. J'ai été en consultation aussi.

L'étape qui m'a vraiment très ébranlée, je pourrais même dire, rendue presque folle, c'est le procès.

Je n'hésite pas à dire aujourd'hui que ce fut une erreur d'avoir assisté et témoigné au procès. Mon idée, à ce moment-là, c'était de ne pas abandonner ma fille. Elle était morte et elle ne pouvait être là pour se défendre. Je n'ai pas envie d'élaborer à propos du procès car j'en garde un très mauvais souvenir.

Lorsque j'ai lu le livre de Monsieur Boisvenu et que j'ai appris qu'il n'avait pas assisté au procès et qu'une personne de confiance y assistait pour lui, si vous saviez comme je l'ai compris... Mais en 1988, nous n'avions pas de ressources pour nous aider ou nous conseiller.

J'ai un fils de 38 ans qui est une perle. J'ai une maman qui entame sa quatre-vingts dixième année (c'est son expression...) Je suis retraitée et j'aime ma vie, mes amies, ma famille et aussi l'AFPAD.

Gisèle Laliberté

Mère de Geneviève Legault

Assassinée le 3 mai 1988

Notre fils n'est plus là pour se défendre

Il y a maintenant plus de quatre ans que notre fils Luc a été assassiné. Avec l'enquête policière, nous avons été surpris d'apprendre que le contexte de sa mort était relié à une transaction de drogue qui tourna au drame. Imaginez notre douleur d'apprendre la mort de notre fils et notre stupeur d'en apprendre la cause. Les parents sont toujours les derniers à savoir ce que font leurs enfants; notre garçon n'habitait plus à la maison familiale depuis plus de quatre ans, lors de son décès. Nous étions totalement dans l'inconnu, nous ignorions que notre enfant à quelques occasions vendait de la drogue.

Nous avons assisté au procès, entendu différents témoignages tels que ceux des policiers, des experts, des spécialistes et des témoins. Le témoignage le plus marquant et difficile pour nous fut celui du médecin légiste racontant la manière dont notre fils a été poignardé. En plus, nous avons eu droit à une vidéo sur le moment où notre fils fait ses derniers pas pour finir par s'écrouler et mourir quelques instants plus tard avant ou après l'arrivée des secours.

Nous avons fait une demande d'indemnisation à l'IVAC, nous avons besoin d'un suivi psychologique puisqu'un tel choc engendre nécessairement un grand



mal intérieur. Vous pouvez imaginer la réponse, ce fut un « NON ». La raison fut que notre fils a contribué par sa faute lourde à son décès. Nous avons contesté les réponses de l'IVAC jusqu'à la convocation au Tribunal administratif. Quand il faut faire face à une machine gouvernementale et que les personnes qui la représentent sont bornées, le refus est omniprésent. Il n'y a pas de place pour une ouverture à une évolution quelconque. Nous avons entrepris cette longue démarche de contestations même si nous savions qu'il était quasiment impossible d'obtenir gain de cause. Nous avons choisi d'essayer pour nous et pour l'association, dans l'espoir qu'un jour les choses changent, c'est en combattant que l'on obtient plus.

Il y a quelques semaines, nous avons appris que le meurtrier de notre fils, a été en appel, et qu'il avait obtenu gain de cause. La Cour d'Appel ordonne la tenue d'un nouveau procès, quelle horreur! Un nouveau procès! Comment ne pas réagir en tant que parents? Il plaidera la légitime défense, rien de plus facile, notre fils n'est plus là pour se défendre. Pour le moment, nous sommes en attente de nouvelles du Procureur de la Couronne afin de connaître le déroulement de l'affaire. Qu'est-ce qui peut arriver encore? Nous nous le demandons. Nous essayons de garder espoir et que la vie ne peut être aussi injuste, que le premier procès a été en faveur de notre fils, qu'il y a toujours un espoir de pouvoir gagner à nouveau. Pour nous, il est impensable de croire que le meurtrier de notre fils pourrait s'en tirer à si bon compte et être libre.

Le fait de se sentir appuyés par l'association, de savoir que l'on peut compter sur eux en tout temps, que les personnes ressources sont aidantes et disponibles, nous a fait un grand bien dans notre vie.

Par la même occasion, nous désirons remercier grandement l'association et Me Laroche pour nous avoir représentés lors de nos démarches au Tribunal administratif. Me Laroche fut d'un réconfort et d'un soutien admirable. Merci à vous!

*Denise Miller & Jocelyn Lachance
Parents de Luc Lachance
Assassiné le 17-09-2005*

J'avais juste une fille

Bonjour à vous tous, je suis la mère de Josée Olsen assassinée le 23 juin 2004. Son conjoint l'a tuée de 20 coups de marteau alors qu'elle était étendue sur le sofa. Il a eu comme sentence homicide involontaire

15 ans et il est éligible à une libération conditionnelle au mois de décembre 2010.

J'avais juste une fille et nous étions très proches. Je n'arrive pas à m'en remettre. J'éprouve une telle peine et de la haine pour son meurtrier...

Suite à cet événement, j'ai fait un accident vasculaire cérébral (AVC) et je suis malade depuis ce temps-là. J'ai été obligée d'arrêter de travailler. Alors depuis ce temps, je vis sur le seuil de la pauvreté et j'ai la charge de mes 3 petits-fils, vu que le père est absent.

Je n'arrive pas à m'en sortir. Je suis scandalisée par les sentences qui se donnent pour des crimes aussi horribles. Ici au Canada, on pense plus aux criminels qu'aux victimes. Personne n'a idée de tous les ravages qu'une telle tragédie peut faire aux proches des victimes.

Mes petits fils ont de la misère à avancer dans la vie et moi, j'attends que ma vie finisse parce que je ne suis pas capable d'y faire face même après 5 ans. Merci à vous tous!

*Jeannette Patry
Mère de Josée Olsen, 33 ans
Assassinée le 23 juin 2004*

Disparition, meurtre et questionnement...

Dans le cas d'une disparition de personne, je me demande pourquoi on ne fait pas venir sur place un technicien en scène de crime, qui peut faire son travail parallèlement aux efforts de recherche de la personne disparue.

Je m'explique, mais je suis très limitée dans les détails que je peux donner. D'abord, parce que je ne les ai pas tous. Ensuite, parce que les procès n'ont pas encore eu lieu.

Mon père de 88 ans, disparaît mystérieusement. Nous n'y comprenons rien. Personne n'y comprend rien. Dans sa maison tout nous semble normal. Durant trois jours les policiers cherchent avec des maîtres-chiens et avec des hélicoptères. Est-il retenu contre son gré? A-t-il été victime d'un accident?

Pour vous qui êtes passé par l'épreuve d'un proche disparu, vous connaissez le processus. Ici, mon questionnement: malgré le fait que, faute de preuve du contraire, il s'agit d'une disparition, pourquoi ne pas avoir fait venir un technicien en scène de crime, qui, pendant que les recherches se poursuivaient, aurait rapidement vu ce que personne ne voyait? Nous aurions alors su qu'un événement tragique s'était déroulé.



Deux monstres, un de 17 ans et 11 mois et un autre de 18 ans ont été arrêtés et incarcérés pour meurtre prémédité. Ils avaient très soigneusement caché le corps de mon père.

Dans cette tragédie, notre famille a eu la chance que des gens ayant une conscience aient parlé et ainsi, permis de découvrir la vérité. Sinon, nous serions probablement encore en train de le chercher et en train d'espérer le voir réapparaître.

Lorsque j'entends des familles qui cherchent un proche disparu subitement et mystérieusement, je comprends leur espoir, nous avions exactement le même. Mais je me demande aussi si la thèse du meurtre est retenue dès le début par les policiers. Je pense que cette thèse devrait être envisagée très sérieusement depuis le tout début d'une disparition.

Joanne Jong

Fille de Jacques Jong, 88 ans

Assassiné en Outaouais dans sa maison

Pour ceux qui restent

Voici un petit texte qui a encouragé ma sœur quand son garçon âgé de 13 ans a été tué par un chauffard soûl. Moi aussi ça m'a beaucoup touchée et je veux partager ce texte avec tous ceux qui souffrent.

La petite plante

Un jour, le grand jardinier me confia une plante d'une qualité très rare et très belle. "*Je reviendrai la chercher*", dit-il en souriant. "*Soigne-la bien, en la gardant pour moi*". J'en ai pris soin et la plante a grandi. Elle a donné une fleur aux couleurs ravissantes, belles et fraîches comme l'aurore du printemps. Mon âme était radieuse, mon bonheur sans égal. De toutes mes fleurs, elle était la plus glorieuse. Son parfum, son aspect étaient merveilleux, j'aurais voulu la garder tant mon cœur s'y était attaché, pourtant, je savais qu'il reviendrait la chercher.

Et voici, il est venu un jour me demander la jolie plante qu'il m'avait prêtée...Je tremblais, mais c'est vrai qu'il m'avait dit qu'un jour il reviendrait pour me la réclamer.

"C'est parfait" dit-il en respirant son parfum;

Alors en se penchant, il a parlé doucement : "*Si elle reste dans ce sol, elle va perdre sa splendeur, je veux la transplanter dans mon jardin Là-haut*". Avec tendresse, il l'a prise et s'envola pour la planter Là-haut où les fleurs ne se fanent pas, et un jour futur, dans ce jardin de gloire, je la retrouverai épanouie, et elle sera mienne...

Heureux les affligés, car ils seront consolés

Rita Tremblay

Mère de François Willay 30 ans

Disparu depuis 15 septembre 1989

MATIÈRE À REFLEXION

Le procès, une étape difficile mais nécessaire et une procédure complexe

Assister au procès de l'assassin d'un proche n'est pas facile émotivement pour les familles de victimes. Cette étape confrontera les familles aux cruels détails qui entourent le décès violent d'un proche.

Certaines familles croient à tort ou à raison que le procès fait partie du processus de deuil! En fait, ce qui motive les proches à y assister : 1. croiser le regard de l'assassin; 2. assister à sa condamnation !

La satisfaction mais aussi la déception font partie de ce processus. Le meurtre est le pire des crimes du code criminel et il comporte aussi ses variantes ou degrés d'importance. Il arrive trop de fois qu'une accusation de meurtre au premier degré se termine par une accusation de meurtre involontaire coupable pour des motifs perçus parfois comme étant injustes et nébuleux.

Dans tous les cas, les procès se traduisent souvent par de nombreuses audiences reliées aux différentes procédures qui à chaque fois, vont venir brasser des émotions pas toujours faciles à gérer.

Ces différentes procédures en plus de prolonger la durée des procès, ne sont pas toujours bien comprises par les proches de victimes et c'est pourquoi si vous choisissez d'assister au procès, il est préférable de ne pas le faire seul !

L'AFPAD accompagne régulièrement des familles lors de procès pour meurtre. Les accompagnateurs ont une expérience qui sera profitable aux familles dans la compréhension du mécanisme judiciaire et dans la gestion des émotions qui accompagnent cette expérience.

Comme elles peuvent le faire devant la Commission nationale des libérations conditionnelles, les proches de victimes peuvent aussi, avant le prononcé de la sentence, faire une déclaration devant le tribunal et encore là, l'aide d'un membre de l'AFPAD peut leur être utile.

Des proches de victimes ont aussi choisi de déléguer une personne à leur place et il est indéniable que cette décision allège le fardeau émotif des proches.



À ce jour, j'ai accompagné quatre familles dans des procès et trois autres devant la Commission nationale des libérations conditionnelles. Dans deux autres cas et sachant que j'y serais présent, les détenus ont renoncé à leur audience devant la Commission et décidé de purger toute leur peine. Un de ceux-ci (impliqué dans le meurtre de ma fille) fut libéré au terme de sa peine en 2002 et depuis, il fut arrêté de nouveau à quatre reprises dont la dernière en 2007 pour menace de mort; les deux autres sont toujours incarcérés.

Le choix d'assister ou pas à ces procédures est personnel, je peux vous dire cependant que d'assister à celles-ci comporte tout de même un impact sur le criminel et que bien qu'on puisse penser le contraire, les juges sont touchés par le courage des proches de victimes.

*Marcel Bolduc
Père d'Isabelle assassinée en 1996
par trois récidivistes*



L'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues
AFPAD

La force de l'entraide !

Poste à combler

Secrétaire / comptable
*Poste à temps plein à Montréal
Remplacement de congé de maternité*

Sommaire des tâches et responsabilités

Assumer le travail général de secrétariat
Effectuer des tâches comptables de base

Exigences du poste

- DEP en secrétariat ou DEC en bureautique
- Deux (2) années d'expérience pertinente
- Très bonne connaissance de l'informatique
- Maîtrise de la suite Microsoft Office et de Simple comptable
- Excellente maîtrise du français
- Bonne connaissance de l'anglais

Qualités recherchées :

Excellente capacité de communication orale et écrite,
autonomie, initiative, très bon sens de l'organisation,
facilité d'apprentissage, discrétion et attitude positive.

Plus de détails sur : www.afpad.ca
Faire parvenir votre curriculum vitae,
au plus tard le 26 mars 2010, à l'adresse suivante:
administration@afpad.ca
NB : Seuls les candidats retenus seront contactés.

PHOTOREPORTAGE

Nous ne pouvons publier cette édition sans ajouter quelques photos de la cérémonie de l'assermentation de notre ex-président au Sénat canadien le 3 mars dernier!



Le sénateur Boisvenu en compagnie de son parrain, le sénateur conservateur québécois David Angus. Celui-là même qui avait invité M. Boisvenu à rencontrer le caucus des sénateurs conservateurs pour présenter les revendications de l'AFPAD en 2007 et 2008.



Le nouveau sénateur en compagnie du très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada.

M. Boisvenu qui sera à la commission justice et travaillera sur les projets de loi qui touchent les victimes d'actes criminels souhaite faire comprendre l'urgence d'avoir un système judiciaire plus rigoureux.

QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
20 février	1 mars
20 juin	1 juillet
20 octobre	1 novembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD
6540, rue Beaubien Est, bureau 300D
Montréal (Québec) H1M 1A9

Sans frais : 1-877-484-0404
Montréal : (514) 396-7389
Québec : (418) 686-5443
Service anglophone : (514) 396-7389
Courriel : administration@afpad.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination : Diane Carlos
Mise en page : Diane Carlos
Révision des textes : Raymonde Hébert
Sema Solmaz
Envoi postal : Raymonde Hébert

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président : Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles du conseil d'administration : P-H Boisvenu
AFPAD – Montréal : Raymonde Hébert
AFPAD – West Island : Leeza Pousoulidis
AFPAD – Québec : Andrée Champagne

COLLABORATEURS

Marcel Bolduc, Martine Boucher, Joanne Jong, Denise Miller & Jocelyn Lachance, Gisèle Laliberté, Jeannette Patry, Rita Tremblay,



PROCHAINE PARUTION

1 JUILLET

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

20 JUIN

L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no. 83046 1141 RR 0001

